

L'adaptation au changement climatique

territoriaux, en particulier au niveau régional. L'analyse d'une quinzaine de plans régionaux et départementaux montre que l'adaptation est d'ores et déjà prise en compte, même si les actions doivent être renforcées. L'essentiel des propositions concerne le renforcement de la connaissance et le lancement d'études. Viennent ensuite les actions de communication. Trois plans prévoient des mesures concrètes visant le domaine de l'eau et de la forêt. L'adaptation doit devenir un domaine reconnu et un effort de formation et d'information doit être conforté.

De nombreuses initiatives sur l'adaptation sont en cours dans les collectivités territoriales : régions Aquitaine, Nord – Pas-de-Calais, La Réunion, Rhône-Alpes, villes de Paris, Lyon...

Décembre 2010

Que faire localement pour s'adapter au changement climatique ?

Comme au plan national, il faut diagnostiquer sa vulnérabilité aux variations du climat, notamment aux phénomènes extrêmes. Des mesures peuvent être prises dès maintenant, comme de prévoir le confort d'été des bâtiments et le mettre en relation avec la consommation énergétique ou éviter de se spécialiser dans une activité économique fortement demandeuse d'eau sans envisager des alternatives. À l'inverse, il ne faut pas faire aujourd'hui des choix qui seront regrettés à l'horizon de la prochaine décennie : construire dans une zone occasionnellement inondée et menacée par une augmentation des précipitations, sous-estimer les risques naturels tels que les sécheresses et les canicules...

Pour en savoir plus :
www.developpement-durable.gouv.fr/adaptation
www.onerc.gouv.fr

Qu'est-ce que le changement climatique ?

Les gaz à effet de serre ont un rôle important dans la régulation du climat. Sans eux, la température moyenne sur terre serait de - 18 °C au lieu de + 15 °C et la vie n'existerait peut-être pas. Toutefois, depuis le XIX^e siècle, l'homme a considérablement accru la quantité de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère : entre 1970 et 2007, les émissions globales de gaz à effet de serre ont augmenté de 70 %. En conséquence, l'équilibre climatique est déstabilisé et le climat se réajuste à un effet de serre accru.

Quels sont les effets du changement climatique déjà observés à ce jour ?

Le réchauffement du système climatique est maintenant évident dans les observations de l'accroissement des températures moyennes mondiales de l'atmosphère et de l'océan, la fonte généralisée de la neige et de la glace et l'élévation du niveau moyen de la mer :

- la vitesse moyenne du réchauffement de l'atmosphère, au cours des cent dernières années, est de 0,74 °C/siècle (0,9 °C en France) ;
- quatorze des quinze dernières années figurent en tête du palmarès des années les plus chaudes depuis 1850 ;
- le niveau de la mer s'est élevé de 17 cm au cours du XX^e siècle et de 3,4 mm par an entre 1993 et 2008, soit le double de la moyenne enregistrée durant tout le XX^e siècle.

À quels types d'impacts faut-il s'attendre dans le futur ?

Les impacts du changement climatique augmenteront au fur et à mesure de la hausse de la température mondiale – les simulations scientifiques prévoient, dans le cas le plus optimiste, une poursuite du réchauffement global d'au moins 1,1 °C supplémentaire d'ici à 2100 et, dans le cas le plus pessimiste, jusqu'à 6,4 °C.



Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et Climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ces impacts se traduiront, au niveau mondial, dans au moins cinq domaines :

- une multiplication de certains événements météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules) ;
- un bouleversement de nombreux écosystèmes, avec l'extinction possible de 20 % à 30 % des espèces animales et végétales, et des conséquences importantes pour les établissements humains ;
- des crises liées aux ressources alimentaires : dans de nombreuses parties du globe (Asie, Afrique, zones tropicales et subtropicales), les productions agricoles et pastorales pourraient chuter et conduire à des crises alimentaires plus fréquentes aux conséquences graves (mouvements sociaux, migrations) ;
- des risques sanitaires : le changement climatique aura vraisemblablement des impacts directs sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la transmission des maladies animales susceptibles de présenter des éléments pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme ;
- des déplacements de population : l'augmentation du niveau de la mer (18 à 59 cm d'ici 2100 d'après le GIEC¹, jusqu'à 1 m d'après des études plus récentes) devrait provoquer l'inondation de certaines zones côtières et causer la disparition de pays entiers (Maldives, Tuvalu), provoquant d'importantes migrations.

Au niveau de l'Europe et de la France, on assiste à une cohérence entre les changements déjà observés et ceux simulés pour le futur (augmentation des inondations côtières et, à l'intérieur des terres, accroissement de l'érosion, réduction de la couverture neigeuse, raréfaction de certaines espèces, diminution des précipitations en été, vagues de chaleur), posant problème à de nombreuses activités économiques.

Pourquoi faut-il se préparer à l'adaptation ?

L'homme et la nature ont sans doute la capacité de s'adapter spontanément aux bouleversements engendrés par le changement climatique. Mais il est certain que si l'on ne se prépare pas à ce changement, il induira des coûts et des dommages bien supérieurs à l'effort de préparation. Il faut donc dès aujourd'hui réduire notre vulnérabilité aux variations climatiques, afin d'éviter de forts dommages environnementaux, matériels, financiers mais aussi humains. Le coût de l'inaction est évalué par l'économiste Nicolas Stern entre 5 % et 20 % du PIB mondial et celui de l'action à 1 % du PIB mondial.

Que fait l'État ?

De nombreux organismes français poursuivent des recherches sur les conséquences du changement climatique, la vulnérabilité et l'adaptation dans pratiquement tous les secteurs, y compris la santé, l'eau, les risques, la sylviculture, l'agriculture et la production d'électricité. L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), créé en 2001, collecte et diffuse les informations issues des études et recherches sur des risques associés au changement climatique et aux événements climatiques extrêmes.

L'ONERC a également pour mission de formuler des recommandations sur les mesures de prévention et d'adaptation à envisager pour limiter les risques liés au changement climatique. À partir de ces recommandations, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale d'adaptation approuvée par le Comité interministériel pour le développement durable du 13 novembre 2006. Elle définit des priorités et propose une approche croisée par secteur, par type de milieu et par ressource.

Un groupe de travail interministériel a évalué les coûts d'impacts du changement climatique en France. Ce groupe a mis en avant :

- un manque de ressource en eau dans les zones déjà en situation difficile ;
- en Languedoc-Roussillon, 140 000 logements et 10 000 entreprises seraient touchés par une élévation d'un mètre du niveau de la mer ;
- un patrimoine de routes nationales, évalué à deux milliards d'euros, serait touché par une élévation d'un mètre du niveau de la mer ;
- des gains en matière de consommation d'énergie bien que le développement de la climatisation soit un facteur limitant de ces gains.

Conformément à la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi 2009-967 du 3 août 2009), l'État prépare, pour 2011, un plan national d'adaptation pour les différents secteurs d'activité. À la demande du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, la préparation de ce plan a fait l'objet d'une concertation sur le modèle du Grenelle Environnement tout au long de l'année 2010. Trois groupes nationaux ont proposé un ensemble de 202 recommandations qui ont été complétées par des propositions issues des régions outre-mer. Toutes ces recommandations ont été soumises à l'avis des régions métropolitaines, réunies sur sept villes, et à une consultation publique qui a recueilli plus de 3 500 avis.

Au niveau territorial

Les lois grenelle 1 et 2 rendent obligatoires les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, élaborés conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements. Ces lois rendent également obligatoires les plans climat-énergie territoriaux pour les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants pour 2012. Ces documents devront avoir un volet adaptation au changement climatique.

Quelles sont les actions des collectivités locales ?

Une politique nationale d'adaptation ne peut se concevoir sans la participation active des collectivités territoriales aux côtés de l'État et de l'Union européenne, selon un principe de subsidiarité. En effet, si les impacts effectifs du changement climatique sur un territoire sont très fortement liés aux caractéristiques locales, socio-économiques, institutionnelles et culturelles, sa capacité d'adaptation l'est encore plus.

Plusieurs collectivités se sont engagées déjà dans la réalisation de plans climat-énergie

¹ Groupe d'experts international sur l'évolution du climat